

Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences

ANNEE UNIVERSITAIRE 2023-2024

Semestre 5

Filière ERGOTHERAPIE



SESSION 1								Session de seconde chance			
Libellé	Points ECTS /30	Coef	Nature	Modalité	Durée	Validation UE	Règles de compensation	Modalité	Durée	Validation UE	Règles de compensation
Domaine de savoir n° 1 : Science humaines , sociales et droit											
UE 1.1 S5 : LEGISLATION, DEONTOLOGIE, ETHIQUE	3					Compensable si >= à 27/60 moyenne à 10	UE Compensables AJ si < 50/100			Compensable si >= à 27/60 moyenne à 10	UE Compensables AJ si < 50/100
Législation		2	CT	Ecrit	1 h	Matière compensable si >= 16/40		Ecrit	1 h	Matière compensable si >= 16/40	
Ethique et déontologie		1	CC	Ecrits		Matière compensable si >= 8/20		Ecrit	45 min	Matière compensable si >= 8/20	
UE 1.2 S3 : ENVIRONNEMENT INSTITUTIONNEL ET PARTENARIAL	2		CT	Ecrit	2h	Compensable si >= à 18/40 moyenne à 10		Ecrit	2h	Compensable si >= à 18/40 moyenne à 10	
UE 1.4 S5 : SANTE PUBLIQUE	0		CT	Dossier		Pas de compensation		Correction du dossier		Pas de compensation	
UE 1.6 S5 : PEDAGOGIE	2					Compensable si >= à 18/40 moyenne à 10	UE Compensables AJ si < 40/80			Compensable si >= à 18/40 moyenne à 10	UE Compensables AJ si < 40/80
Pédagogie		1	CC	Ecrit		Matière compensable si >= 8/20		Ecrit	30 min	matière compensable si >= 8/20	
La fonction pédagogique de l'ergothérapeute		1	CC	Dossier + Oral		Matière compensable si >= 8/20		Correction du Dossier		matière compensable si >= 8/20	
Domaine de savoir n° 4 : Méthodes, techniques et outils d'intervention de l'ergothérapeute											
UE 4.8 S5 - TECHNIQUES ET OUTILS D'EDUCATION THERAPEUTIQUE EN ERGOTHERAPIE	2		CC	Ecrit + Oral		Compensable si >= à 18/40 moyenne à 10		Dossier		Compensable si >= à 18/40 moyenne à 10	
UE 4.10 S5 - ORGANISATION, GESTION DU TRAVAIL ET INTERPROFESSIONNALITE	2		CC	Dossier + Oral		AJ si < 20/40 moyenne à 10	Pas de compensation semestrielle	Correction d'un écrit		AJ si < 20/40 moyenne à 10	Pas de compensation semestrielle
Domaine de savoir n° 5 : Méthode de travail											
UE 5.4 S5 - INITIATION A LA DEMARCHE DE RECHERCHE	2		CC	Dossiers + Oral		AJ si < 20/40 moyenne à 10	Pas de compensation semestrielle	Correction d'un Dossier		AJ si < 20/40 moyenne à 10	Pas de compensation semestrielle
UE 5.5 S5 - METHODOLOGIE DE PROJET	2		CC	Dossier + oral		AJ si < 20/40 moyenne à 10		Correction d'un écrit + Oral	30mn	AJ si < 20/40 moyenne à 10	
UE 5.6 S5 - ANGLAIS PROFESSIONNEL	2		CC	Dossiers + Oral		AJ si < 20/40 moyenne à 10		Ecrit	1 h	AJ si < 20/40 moyenne à 10	
Domaine de savoir n° 6 : Intégration des savoirs et posture professionnelle de l'ergothérapeute											
UI 6.4 S5 : DEMARCHE D'EVALUATION ET DE CONSEIL, FORMATION ET INFORMATION (C5/C10)	5		CT	Dossier		AJ si < 60/100 moyenne à 12	Pas de compensation semestrielle	Correction du Dossier		AJ si < 60/100 moyenne à 12	Pas de compensation semestrielle
UE 6.7 - STAGE PROFESSIONNEL	8		CT	Validation du niveau de compétences attendu		AJ si non validé	Pas de compensation semestrielle	Validation du niveau de compétences attendu		AJ si non validé	Pas de compensation semestrielle